

# IMMOBILIER INSEE

## DENSIFICATION ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

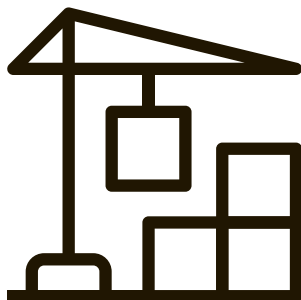
LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 9 JUIN 2022, LA DIRECTION A INFORMÉ LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'ARRIVÉE PROCHAINE D'UN NOUVEL INDICATEUR POUR MESURER LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS. DES ÉCHANGES ONT ÉGALEMENT ÉTÉ CONSACRÉS AUX TRAVAUX IMMOBILIERS EN COURS ET À VENIR, TOUTS MOTIVÉS PAR LES POLITIQUES DE DENSIFICATION DES BÂTIMENTS OU DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE. LA CFDT A RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ D'ASSOCIER LES AGENTS EN AMONT ET TOUT AU LONG DE SES PROJETS ET DE PRÉVOIR LES PLANS DE MOBILITÉ ET DE RESTAURATION ADAPTÉS À CHACUN.

### NOUVEAU RATIO ATTENDU POUR MESURER L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Les préfets de région doivent élaborer un Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR) pour la période 2023-2027. Attendus par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), les SDIR dressent le diagnostic du parc immobilier de l'État et dictent la stratégie immobilière pour les années à venir. Optimisation des espaces par la densification, mise en œuvre du décret tertiaire\* et amélioration des conditions de travail sont les maîtres-mots de la stratégie quinquennale à définir.

Dans les SDIR 2018-2022, c'est le ratio cible de 12 m<sup>2</sup> de surface utile nette (SUN) par poste de travail qui avait été retenu pour mesurer l'occupation des bâtiments. Pour les années à venir, la DIE s'oriente vers un ratio « surface utile brute (SUB) par résident » en cible à 16 m<sup>2</sup> et ne pouvant dépasser 18 m<sup>2</sup>.

La Direction informe qu'une circulaire est en cours de rédaction. Suite à la demande formulée, elle la portera à la connaissance des représentants du personnel.



### COMMENT COMPRENDRE LES NOTIONS DE "SUB" ET DE "RÉSIDENT" ?

La CFDT observe qu'avec la notion de "SUB", des m<sup>2</sup> techniques s'ajoutent dans le calcul du ratio.

En effet, alors que la SUN s'arrête aux surfaces de bureau, de réunion et annexes de travail, la SUB est plus vaste car les couloirs, espaces de reprographie et sanitaires sont également compris. La substitution de la notion de SUN au profit de la SUB aura donc pour effet de gonfler le nombre de m<sup>2</sup> disponibles par agent, au risque de dépasser les 18 m<sup>2</sup>.

La Direction explique que, pour la DIE, la notion de SUN n'était pas adaptée pour mesurer le potentiel d'un bâtiment.

Quant à la notion de « résident », la CFDT s'interroge sur les conséquences pour l'agent télétravailleur. Elle rappelle la réversibilité du télétravail (en particulier pour les femmes enceintes), soit à la demande de l'agent, soit à celle de la hiérarchie.

La CFDT souligne par ailleurs qu'il est nécessaire de garder un espace de travail inclusif pour les agents éloignés du site de travail de manière prolongée, quelle qu'en soit la raison.

COMPTE-RENDU DE  
COMITÉ TECHNIQUE  
DE RÉSEAU,  
IMMOBILIER,  
9 JUIN 2022

\* Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit "décret tertiaire", précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ÉLAN imposant de réduire les consommations énergétiques des bâtiments du tertiaire dont la surface est supérieure ou égale à 1000 m<sup>2</sup> : réduction de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010.

La Direction répond qu'il s'agit d'une notion d'effectif physique et de temps de présence sur site. La Direction applique un taux de nomadisme aux ETP du site. La volonté de l'Insee est de ne pas considérer un agent télétravailleur qui passe plus de 50 % de son temps de travail sur son lieu de travail, comme un nomade. Mais, il n'y a à ce jour aucune certitude sur la prise en compte du télétravail au-delà de 50 %, ou du temps partiel. La Direction indique ne pas vouloir moins de bureaux individuels. La situation sera abordée au cas par cas, établissement par établissement, service par service avec un raisonnement en micro-projet.

### QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES SITES ?

La CFDT s'inquiète des conséquences du changement de ratio.

Avec près de 1600 agents en moins à l'Insee en près de 4 ans, des établissements disposant d'espace attendent une redynamisation pour **étoffer les mobilités, répondre aux attentes de parcours professionnels diversifiés de leurs agents et maintenir leur attractivité.**

Si le ratio SUB/résident devait figurer dans les SDIR 2023-2027, la CFDT craint que l'État veuille récupérer, dans un souci d'optimisation et de densification, des m<sup>2</sup> et bloque de fait les créations ou transferts de pôles, missions ou sites dans les années à venir.

Par ailleurs, **pour la CFDT, engager des travaux de grande ampleur dans les établissements** (par exemple Clermont-Ferrand, Dijon et Nancy), en injectant deniers et énergie, **doit pouvoir profiter en premier lieu à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'institut.**

Sur le premier point, la Direction répond que la carte Insee établie à ce stade correspond aux besoins actuels. Sur le second, elle répond que les SDIR s'orientent sur le partage de nos bâtiments avec d'autres services de l'État. Dès lors, tous les bâtiments qui entreront dans les normes de manière anticipée seront attractifs pour accueillir d'autres administrations.

La CFDT veillera à obtenir le ratio SUB/résident par établissement, comme c'était déjà le cas pour l'ancien ratio.

Elle souhaite par ailleurs qu'une discussion sur la carte des activités nationales et interrégionales en région soit ouverte à la lumière de ce nouvel indicateur.

En effet, pour la CFDT, la réalisation d'un SDIR implique de **mener une réflexion sur l'organisation future d'un parc immobilier en accord avec la stratégie de développement de l'activité des occupants**, laquelle doit être discutée avec les organisations syndicales.

### DENSIFICATION

Des travaux de réaménagement dans une optique de densification (au global, restitution de 1 800 m<sup>2</sup>) ont été entamés dans les établissements de Strasbourg et d'Orléans. Nancy connaît également des travaux de désamiantage et d'aménagements intérieurs, lesquels libéreront des espaces du rez-de-chaussée (400 m<sup>2</sup>). Le site d'Amiens accueillera à terme des agents de la DDFIP et Limoges, des agents de l'OFFII.

Le CSM, l'établissement de Bordeaux et celui de Lyon sont eux concernés par des travaux de relogement.

La Division Marchés et Immobilier (DMI) fait son possible pour accompagner au mieux les agents du SAR sur place dans un contexte de pénurie de matériaux et de main-d'œuvre, et comme c'est le cas à Bordeaux, d'appels d'offres infructueux.

Quant aux relogements à venir, les SDIR ont acté ceux de la DR PACA et de l'établissement d'Aix sur un site unique, ainsi que le relogement du site de Rouen.

La CFDT alerte sur l'inquiétude habituellement générée par les travaux, déménagements et densifications et insiste sur le besoin de communication et d'association des agents.

Elle attire également l'attention de la Direction sur la **charge mentale conséquente pour les agents en charge du suivi de l'exécution des travaux.**

Elle rappelle la nécessité d'avoir des personnes qualifiées dédiées à ces dossiers.

La Direction partage le même avis. Elle souligne l'importance de travailler les sujets immobiliers en Comité technique local et avec les agents et seulement en cas de problème de les remonter au niveau de la Direction.

La CFDT demande la mise à disposition d'un **indicateur sur l'avancement de la cible de réduction de surfaces**, au moins pour ne pas rendre plus de surface qu'attendu (Bercy vert).

La Direction confirme que ce sera fait.



## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Sur le point de l'amélioration de performance énergétique, chaufferie (Occitanie), façades (Dijon et Nancy) et menuiseries (Clermont-Ferrand, Dijon, Lille et Nancy) vont faire l'objet de travaux dans une logique de conformité au décret tertiaire (voir note de bas de page 1).

La CFDT rappelle que la circulaire du 13 mai 2022 sur les consignes de chauffe et de climatisation, n'a fait l'objet d'aucune communication aux agents.

La Direction indique que la communication a été déléguée au niveau local.

La CFDT demande la communication des conclusions des **audits techniques des bâtiments sur les travaux préconisés pour atteindre la cible du décret tertiaire**. Elle souligne l'importance de **projeter les travaux sur le long terme** et qu'ils soient cohérents entre eux.



## PROJET RÉSILIENCE GAZ

La Direction indique avoir déposé 9 appels à projet dans le cadre du plan « Résilience Gaz » doté de 20 millions d'euros. Une réponse est attendue en juillet. La Direction espère qu'au moins un projet sera retenu.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Les [chantiers immobiliers de 2021 et 2022 à l'Insee](#)
- Retrouvez les [documents du groupe de travail du CTR](#) sur l'intranet

## PROCHAINES RÉUNIONS

**GT du 21 juin** : DRH : Bilan Diversité ; Bilan de la campagne des A ; Ucat : Elections pro (constitution des listes) ; SG : Insee vert

**GT du 5 juillet** : DRH : Guide d'accueil des contractuels – révision, Bilan GT formations distancielles ; DAF : Rapport Contrôle de la Cour des Comptes (si disponible)

**CTR du 30 juin** : Arrêté d'organisation (éventuels) ; DRH : Rapport social unique

## VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

**Marielle Bigot**  
secrétaire générale  
adjointe  
**Anne Juniot**

**Nathalie Bailly**,  
06 26 84 65 14  
**Chantal Palierne**

**Cfdt:**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**VOTRE VOIX**  
**NOTRE ACTION**  
**VOTEZ CFDT**

